



Plateforme commune intersyndicale

n°18 – 03/03/2011

L'administration convoque l'Intersyndicale une n^{ième} fois... pour rien

Suite au dépôt de préavis de grève par l'intersyndicale afin de couvrir le cas échéant la participation de collègues lors d'actions, l'Administration a été obligée de nous recevoir.

L'Intersyndicale n'attendait pas grand chose de cet entretien et le contenu a été à la hauteur de ses attentes !

L'administration n'a rien proposé de plus et a indiqué que ce rendez-vous était une obligation réglementaire, que ses représentants n'avaient aucun mandat pour négocier et qu'ils n'avaient pas reçu d'instructions suite au rendez-vous avec le Conseiller social de la Ministre.

L'Intersyndicale a clairement indiqué qu'elle n'était pas figée sur la revendication de transformation de tous les postes de B en A et de C en B, et que d'autres pistes existaient pour que les corps de l'environnement ne soient plus à la traîne.

Nous avons fait des propositions en ce sens : **grilles atypiques, négociations sur les taux promus/promouvables, intégration dans le Nouvel Espace Statutaire (NES) et attribution de Nouvelles Bonifications Indiciaires (NBI).**

En réponse, l'administration indique qu'elle ne peut agir qu'avec les outils qui lui sont offerts : NES pour les catégories B actuelles et les postes transformés de C en B (proposition de décembre =80 postes), Prime de Fonction et de Résultat (PFR) « plus en vogue que la NBI » pour les postes particuliers, et volume des taux de promotion.

Sur les autres dossiers :

- Contractuels : une réunion de travail entre la DRH, la DGALN et la Fonction Publique est prévue jeudi 10/03. L'inclusion des contractuels du Conservatoire du Littoral est proposée par le ministère dans les textes à prendre cet automne agences eau/ONEMA/ONCFS. Ce dossier et l'intégration des autres établissements dans les propositions de statut seront discutés avec les OS vers la mi-avril .

- Pénibilité : le dossier est presque clôturé à l'ONEMA, les discussions sont prévues dans les Parcs. Le délai de constitution d'un dossier est bien fin mars.

- Validation des services à l'ONEMA : Il faut que le texte permettant la validation des services soit pris (arrêté interministériel), ensuite les validations pourront être proposées. Il faudra cependant démêler les dossiers plus compliqués pour les agents ayant cotisé à des caisses multiples.

L'Intersyndicale a rappelé que nous ne céderons pas aux menaces et que le mouvement continuerait tant que nous n'aurons pas de réponses concrètes sur nos revendications.

Nous avons également rappelé l'importance des emplois nécessaires et des moyens de fonctionnement pour faire face à toutes les missions et la demande d'une concertation attendue à ce sujet, qui est en lien avec les améliorations statutaires.

**En conclusion, rien n'avance malgré les ouvertures faites par l'Intersyndicale. On ne nous fait aucune autre proposition et pour les postes particuliers (Chefs de SD et Chefs de Secteur notamment), on parle une nouvelle fois de prime !
La décision pour faire avancer le dossier doit être politique,
il faut donc SE FAIRE ENTENDRE PLUS FORT !**

Nous attendons de notre ministère des propositions ambitieuses pour l'amélioration de nos carrières et statuts, par tous les moyens possibles. Nous ne pouvons pas nous contenter de quelques mesurées à la marge qui ne bénéficieraient pas à l'ensemble des personnels.

**Il faut donc rester mobilisés et soudés.
Soyons tous au rendez-vous le 22 mars prochain pour montrer à notre Administration que nous valons plus que ça !!!**